

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-neuf mars, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame Sophie ALLAIS, Maire.

Présents :

Mr DRU Francis, Mr CRUCHET Simon, Adjoints.

Mr LALLEMAND Benoit, Mr SABOTIER Franck, Mme SEMENT Christelle, Mr PETIT Julien, Mme BOILLON Cécile, Mme FISCHER Nathalie, conseillers municipaux.

Absents-excuses :

Mme PINCHON Emmanuelle, Adjointe, Mr LEMAISTRE Nicolas, conseiller municipal.

Madame Christelle SEMENT est nommée secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

1/ Affectation du résultat 2016 – D2017-04-03-01

Le Conseil Municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif 2016 en séance du 8 mars 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent cumulé de 43 555,40€ détaillé comme suit :

- Résultat de l'exercice de la section de fonctionnement de 14 504,78€ + résultat reporté de 29 050,62€.

Pour mémoire prévisions budgétaires :	
Virement à la section d'investissement c/023	4 501,00€
Solde d'exécution d'investissement :	
Excédent d'investissement de clôture :	A = 105 112,44€
Restes à réaliser Investissement :	
• Recettes	B = 0,00€
• Dépenses	C = 71 500,00€
Excédent de financement.....	A + B – C = 33 612,44€

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suite :

- Résultat de fonctionnement reporté (C/002) : 43 555,40€
- Affectation complémentaire en réserve (c/1068) : 0,00€.

Le résultat d'investissement reporté (excédent de 105 112,44€) est inscrit en recettes d'investissement (c/001).

2/ Examen et vote du budget primitif 2017

A - Subventions 2017 – D2017-04-03-01

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2017 effectuée par Madame AUBER, secrétaire de mairie, et contrôlée par Madame HEUZÉ, Receveur du Centre des Finances Publiques de Goderville, l'Assemblée prend connaissance que la Commission des Finances, lors de sa séance du 29 mars 2017, a décidé de proposer le versement des subventions comme suit :

- CCAS : 6 250€
- Club de l'amitié : 600€
- Croix rouge Française – Délégation des Hautes-Falaises : 100€

- Coopérative Scolaire : 370€.

Il est notamment précisé que les subventions sont reconduites pour les mêmes montants au Club de l'Amitié et à la Croix Rouge ainsi qu'à la Coopérative Scolaire, qui reste fixée à 1€ par habitant pour les communes adhérentes au SIVOS des 4 Clochers, et que celle du CCAS est augmentée de 2 550€ car ce budget est très faiblement excédentaire. En effet, il est rappelé qu'en 2015, ce budget avait bénéficié des fonds versés suite à la dissolution de l'association Virville en Fête et qu'en 2016, un secours exceptionnel a été versé à Madame DEBAIN suite à l'incendie de sa maison.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE, à l'unanimité, d'attribuer toutes les subventions proposées.

Ces différentes sommes sont inscrites aux articles 65739 et 6574 de la section de fonctionnement du budget primitif 2017.

B - Taux d'imposition des taxes directes locales – D2017-04-03-02B

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance que la commission des finances propose de reconduire les taux votés en 2016 pour le budget 2017,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 9,72 %
 - Taxe foncière bâtie : 10,31 %
 - Taxe foncière non bâtie : 20,49 %
- Soit un produit fiscal attendu de 39 450 €.

C - Investissements 2017 – D2017-04-03-02C

Au cours de la présentation détaillée du budget primitif 2017 l'Assemblée prend connaissance des prévisions inscrites en section d'investissement, à savoir :

- Dans le cadre de l'accessibilité des établissements recevant du public (signalétiques des portes des différents bâtiments, bureau du secrétariat) ;
- Acquisitions de rayonnages pour la salle d'archives et de petites pancartes pour nommer les allées du cimetière ;
- Création du jardin du souvenir et construction d'un ossuaire et d'un caveau ;
- Remplacement des barrières du cimetière ;
- Clôtures de la mairie et du local des poubelles de la salle polyvalente ;
- Remplacement du four de la salle polyvalente ;
- Fourniture de divers panneaux ;
- Création d'une noue.

Madame le Maire présente les devis reçus pour ces deux derniers points :

1. Fourniture de divers panneaux : devis A.T.S. de 3 709,86 € TTC.

Ce devis concerne notamment 1 panneau de début et de fin d'agglomération sur la route du Puy Varin , 1 panneau de début et de fin de limitation de vitesse à 70 Km/h, 3 panneaux d'interdiction de stationner les jours scolaires face au garage du logement afin de permettre au car d'accéder à l'arrêt sans problème, et sur la route de la Mare Maury 2 panneaux de début et de fin de limitation de vitesse à 70 Km/h et 1 panneau de début et de fin de limitation de vitesse à 90 Km/h.

2. Création d'une noue de collecte et d'infiltration : devis VANDERMEERSCH ENVIRONNEMENT de 1 422€ TTC.

Cette noue serait créée dans la parcelle louée au GAEC MALANDAIN située route de la Mare Maury.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité, DECIDE** :

- **de solliciter** un second devis à la Société AXIMUM pour la fourniture des panneaux et **de donner** tout pouvoir à Madame le Maire pour retenir le devis le moins cher ;
- **de retenir** le devis de la Société VANERMEERSCH ENVIRONNEMENT de 1 422€ TTC ;
- **de retenir** toutes les autres propositions d'investissement 2017.

Monsieur LALLEMAND suggère à Madame le Maire d'informer les locataires de la création de la noue et demande si celle-ci sera entretenue par la Commune.

Madame le Maire lui répond affirmativement.

D - Budget primitif 2017 – D2017-04-03-02D

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, **à l'unanimité**, le budget primitif 2017 équilibré, en dépenses et en recettes, aux sommes de 211 695 € pour la section de fonctionnement et de 126 513 € pour la section d'investissement.

3/ Demande d'adhésion au Syndicat Départemental d'Energie de la Seine-Maritime (SDE76) des treize communes de l'Ancienne Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP) - D2017-04-03-03

VU :

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- La délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- Que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- Que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- Que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- Que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- Que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- Que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par la SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- Que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

PROPOSITION : Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré et **à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

ACCEPTÉ l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76.

4/ Opposition aux nouvelles modalités de recueil des demandes de cartes nationales d'identité – D2017-04-03-04

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

Elle indique que, depuis des mois, l'Association Départementales des Maires de Seine-Maritime (ADM76) et l'Association des Maires de France refusent les conditions de ce projet dont l'intérêt (améliorer la sécurité, lutter contre les fraudes) n'a pas été démontré.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **S'OPPOSE** au dessaisissement de ce service de proximité qui fragilise l'institution communale et contredit certains enjeux de sécurité. Il affirme que la mise en place d'un tel dispositif se fait au détriment des usagers et des communes disposant d'un DR (dispositif de recueil),
- **DEMANDE** au Gouvernement de bien vouloir revenir sur cette réforme en l'état.

5/ Questions diverses

Madame le Maire communique le compte rendu de deux réunions :

1- Conseil Communautaire :

➤ 3 avril 2017 :

- Approbation du PLU de Bretteville du Grand Caux.
- Approbation de la modification du POS de Goderville pour permettre l'agrandissement de la caserne de gendarmerie et d'une entreprise.
- Instauration du droit de préemption urbain sur les communes de Saint-Sauveur d'Emalleville et de Bretteville du Grand Caux.
- Maintien des taux d'imposition pour 2017.
- Vote des 3 budgets primitifs 2017.
- Attribution de fonds de concours à la Commune de Mentheville.
- Instauration des tarifs de la randonnée de la Pentecôte et du Festival de Marionnettes.
- En fin de séance intervention du collectif anti-éolien de Bréauté – Grainville-Ymauville.

2- SIVOS des 4 Clochers :

➤ 13 mars 2017 :

- Vote du compte administratif 2016 avec un excédent de clôture de 581 930,76€.
- Vote du budget primitif 2017.
- Vote des participations communales 2017 dont 69 077,04€ pour Virville.
- Accord pour un contrat d'entretien des installations thermiques avec l'entreprise CRAM pour une période de 3 ans.

- Reconduction de la remise d'un dictionnaire et d'un BLED pour les élèves de CM2.
Madame FISCHER se demande si les élèves en ont encore besoin.
- Les effectifs sont en baisse (214 élèves à la rentrée scolaire 2016/2017). Madame le Maire signale que s'il y a 4 départs une fermeture de classe sera envisagée à la rentrée de septembre 2017.

La séance est levée à 21h30.